

Neuchâtel, décembre 2011

**Directive cantonale à l'intention des enseignant-e-s de sciences de la nature
Prescriptions de sécurité à suivre en laboratoire de chimie**

Madame, Monsieur,

Le service de l'enseignement obligatoire vous communique quelques règles de sécurité à respecter lorsque vous animez des expériences de chimie avec vos élèves. Ces prescriptions sont en cohérence avec celles édictées par la Société suisse des professeurs de sciences naturelles, commission romande de chimie et en lien avec l'enseignement des sciences de la nature au cycle 3.

Nous remercions M. Claudio Masoni, enseignant de chimie au Centre scolaire de l'ESRN des Deux-Thielles pour ses judicieux conseils.

6 règles à respecter en laboratoire de chimie	
1. Port d'une blouse, de lunettes de protection et de gants en coton	Les élèves doivent porter une blouse en coton (toujours) et parfois des lunettes de protection (bec bunsen et expériences avec risques de projections). En ce qui concerne les gants, il est conseillé aux élèves d'en porter pour manipuler un récipient chaud (maniques). Les gants en matière plastique peuvent se révéler dangereux en présence d'une flamme (ils fondent et brûlent en même temps).
2. Respect des consignes de sécurité données par le maître	Chaque enseignant gère au cas par cas ; mais le plus simple est d'exclure l'élève de la manipulation.
3. Manipulation du NaOH et H₂O₂	Il ne faut jamais laisser les élèves employer des solutions concentrées d'hydroxyde de sodium. A la dilution de 5% (pour les expériences conduites au cycle 3), les risques sont minimes. Cependant, il est conseillé de porter des gants quelle que soit la concentration.
4. Peut-on montrer aux élèves du mercure en flacon fermé ?	La réponse est positive; c'est la seule façon de montrer le mercure aux élèves. Interdiction absolue de sortir le mercure de son flacon.
5. Effectif recommandé en laboratoire de chimie	Le nombre de 12 élèves est le maximum recommandé pour conduire des travaux en laboratoire de chimie afin d'éviter des risques d'accident.
6. Responsabilité en cas d'accident en laboratoire de chimie	Si le maître a pris toutes les précautions pour conduire les expériences, il ne sera pas déclaré responsable en cas d'accident. Si des parents portent plainte ou font recours, c'est l'école qui assumera la responsabilité de l'accident.